

# Coup de filet chez les trafiquants de civelles

L'alevin de l'anguille d'Europe, espèce menacée, fait l'objet d'un sérieux braconnage sur la façade atlantique

## ENQUÊTE

RENNES - correspondance

L'opération a nécessité cinq mois d'investigations, des dizaines d'heures d'écoutes, des balisages de véhicules, des filatures, plus de cent gendarmes et fonctionnaires, et a occasionné treize interpellations. Entamée mi-avril dans quatre départements de la façade atlantique (Vendée, Loire-Atlantique, Ille-et-Vilaine et Morbihan), dans le cadre d'une investigation toujours en cours, elle présente tous les attributs d'un coup de filet dans les eaux profondes du narcotrafic. Elle vise en réalité à démanteler un trafic international d'une espèce protégée : la civelle ou pibale – l'alevin de l'anguille, poisson migrateur menacé d'extinction.

Le braconnage et la revente de ce fretin translucide, principalement à destination des marchés asiatiques, s'intensifient depuis le début des années 2010, car il a été décidé, en 2009, d'en interdire l'exportation hors de l'Union européenne, dans le but de la protéger. Petits délinquants et recycleurs chevronnés se partagent un butin estimé à plusieurs centaines de millions d'euros par an. Beaucoup de ces filières prennent racine en France.

Jadis abondante, l'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) subit une hécatombe. Selon l'Agence française pour la biodiversité, la quantité de spécimens présents dans les eaux hexagonales a diminué de 75 % en trente ans. En cause, notamment : la construction de barrages, la canalisation des cours d'eau, la pollution, la pêche, le braconnage et le parasitisme.

### « Brebis galeuses »

Les 530 pêcheurs français disposant d'une licence sont soumis à des quotas. Lors de la saison 2017-2018, ils ont été autorisés à sortir de l'eau 65 tonnes de civelles, soit près de 80 % du total des pêches légales réalisées en Europe.

De l'autre côté du globe, *Anguilla japonica*, la cousine asiatique de l'anguille européenne, a décliné de façon spectaculaire pour des raisons semblables. Au Japon, la saison de pêche qui s'achève s'annonce comme la pire jamais enregistrée. Le marché noir a donc pris le relais du commerce officiel, car la demande pour ce mets très apprécié en Asie reste très forte. D'où le report vers les civelles européen-

**C'est surtout la demande asiatique qui entretient le trafic de civelles.**

RÉGIS DUVIGNEAU



nes, même illégales, pour les engraisser sur place.

Malgré des recherches sérieuses, nul n'est parvenu, en Asie pas plus qu'en Europe, à obtenir en laboratoire la reproduction d'une espèce connue pour naître du côté de la mer des Sargasses, avant de traverser l'Atlantique à l'état d'alevin alors qu'elle ne mesure que quelques centimètres.

Cet animal d'exception a un prix : il oscillait entre 150 euros et 550 euros le kilo, en France, durant l'hiver 2017-2018. La cote des civelles de contrebande, parvenues vivantes – après un périple en avion dans des sacs hermétiques – à Hongkong, plaque tournante du trafic mondial d'espèces protégées, atteint 1000 à 4000 euros le kilo. C'est l'équivalent d'un caviar de bonne qualité.

« La civelle, c'est presque aussi rentable que la coke, les emmerdements en moins ! », assure José Jouneau, le président du Comité des pêches des Pays de la Loire, principale région française pour cette pêche. « La répression et les poursuites des infractions n'ont pas suivi la montée en puissance des trafics, précise Antoine Tugas, avocat spécialisé. Les parquets ont peut-être eu du mal dans un premier temps à considérer l'ampleur du phéno-

mène. On est face à de véritables organisations, un vaste trafic. »

Dans les estuaires atlantiques, les pêcheurs officiels se sont presque habitués à la présence des braconniers. Certains témoignent d'accrochages entre les uns et les autres, de jets de pierres, d'intimidations, de menaces, voire de « lâchers de chiens ». Courses-poursuites avec les forces de l'ordre, barrages forcés et coups de feu ne sont pas rares lors d'opérations de contrôle. Depuis le début des années 2010, une « audience civelles » consacrée au braconnage se tient chaque année au tribunal d'instance de Nantes.

« Certains noms reviennent souvent, confie Antonin Rousseau, substitut du procureur. Des familles de gens du voyage de Loire-Atlantique se sont spécialisées dans le trafic de civelles. Leurs membres braconnent parfois de père en fils. » Des pêcheurs dûment autorisés ont été inquiétés par la justice. « On a tous malheureusement nos brebis galeuses, soupire José Jouneau. Il est parfois difficile pour un pêcheur de ne pas céder au chant des sirènes. »

Les sirènes en question sont les intermédiaires qui se procurent des civelles sous le manteau. Parmi eux figurent en premier

**« C'est presque aussi rentable que la coke, les emmerdements en moins »**

JOSÉ JOUINEAU  
président du comité des pêches des Pays de la Loire

lieu certains mareyeurs que la justice tient dans son collimateur. En France, une dizaine de grossistes bénéficient d'une habilitation pour acheter et vendre ces alevins. Certains semblent évoluer hors des clous.

Un seul mareyeur a accepté de répondre aux questions du Monde, sous le couvert de l'anonymat. L'intéressé, qui affirme travailler « en conformité avec la loi », décrit un milieu « assez fermé », régi par « une forme d'omerta ». « Il y a de plus en plus de réseaux parallèles, explique-t-il. Je suis régulièrement approché par des intermédiaires douteux. » Un pêcheur de civelles ajoute, lui aussi anonymement : « Les mareyeurs exportaient vers l'Asie avant que ce soit interdit : ils ont conservé leurs contacts et leur savoir-faire. »

## LE CONTEXTE

### MULES ET GO FAST

« C'est un business de fou, avec tout ce qui va autour », confie un enquêteur à propos du trafic de civelles. De fait, les opérations de gendarmerie effectuées ces dernières années ont permis de mettre au jour du travail dissimulé, du blanchiment d'argent, ainsi, entre autres, que des viviers clandestins et d'importantes sommes en espèces. L'existence de caisses noires destinées à payer les amendes des braconniers est aussi évoquée. Le transport des civelles vivantes a parfois lieu en « go fast » – transport rapide – entre la France, l'Espagne ou l'Europe de l'Est, avant le départ par avion vers l'Asie grâce à des « mules » transportant des valises remplies de poissons. Une enquête parue dans la presse japonaise a récemment évoqué le rôle probable des yakuzas (mafieux nippons) dans certaines filières d'achat et de revente de civelles en Asie.

début 2018, 60 kilos de jeunes anguilles conditionnées dans dix valises ont été interceptés à l'aéroport de Casablanca. Quelques semaines plus tard, quatre Chinois, trois Espagnols et trois Marocains étaient arrêtés en Espagne et au Portugal. La police a saisi à cette occasion 460 kilos de civelles ainsi que 364 valises « potentiellement utilisées pour la contrebande ».

Europol et l'ONG Sustainable Eel Group (SEG), référence européenne en la matière, estiment qu'entre huit et cent tonnes de civelles sont braconnées dans l'UE chaque année. Des études destinées à préciser ces données sont en cours. Ces volumes génèreraient un chiffre d'affaires illicite total de 200 millions à près de 3 milliards d'euros.

Dans ce contexte, Andrew Kerr, le président du SEG, n'hésite pas à affirmer que la civelle est « l'ivoire européen ». Jusqu'en 2016, en France, les braconniers d'alevins d'anguille n'en couraient que des amendes. La loi prévoit désormais des peines de prison avec sursis. Les revendeurs, quant à eux, risquent jusqu'à sept ans de prison et 750 000 euros d'amende. ■

NICOLAS LEGENDRE

# NDDL : possible reprise des expulsions après le 14 mai

Les habitants de la ZAD dont la situation ne sera pas régularisée mi-mai devront partir, affirme le premier ministre

C'est le 14 mai que seront étudiés les vingt-huit dossiers de projets agricoles déposés par des habitants de la « zone à défendre » de Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique). Pour cette date, « la préfète convoquera la première réunion du comité qui a vocation à analyser les dossiers déposés par ceux des occupants illégaux qui veulent rentrer dans le droit chemin, dans le droit commun », a précisé le premier ministre, Edouard Philippe, sur Europe 1, jeudi 26 avril.

« A partir du moment où ces procédures sont en œuvre, ceux qui ont choisi de ne pas s'y insérer devront avoir quitté les lieux », a-t-il ajouté, annonçant ainsi la probable reprise des opérations d'expulsion commencées le 9 avril qui ont permis de « déconstruire vingt-neuf occupations illégales » sur la ZAD, et sus-

cité de violents affrontements pendant plusieurs jours. « Nous interdisons les reconstructions, nous déblayons le terrain, 185 bennes de matériaux divers accumulés ont été déchargées, nous allons poursuivre ces travaux de déblaiement et préparer les interventions nécessaires pour tirer les conséquences d'une occupation illégale qui ne voudrait cesser », a indiqué Edouard Philippe.

### « C'est vrai que c'est cher »

Un important effectif de 1500 à 2500 gendarmes mobiles est toujours en place sur la vaste zone à contrôler, au sud de Notre-Dame-des-Landes. Répondant au journaliste qui citait un coût de 5 millions d'euros pour ce dispositif, le premier ministre a répondu : « C'est vrai que c'est cher. On a en face de nous – pour certains d'entre eux parce que je ne crois pas que la population de

la ZAD soit totalement homogène – des gens qui sont parfois d'une très grande violence. »

La veille de son intervention à la radio, le premier ministre a présidé une séance de travail réunissant la préfète de Loire-Atlantique, Nicole Klein, le général Richard Lizurey, directeur général de la gendarmerie nationale,

**Une quinzaine de projets d'occupants pour l'avenir de la ZAD sont solides, selon la préfète de Loire-Atlantique, les autres sont à retravailler**

les ministres de la transition écologique et solidaire, de l'intérieur et de l'agriculture ainsi que deux secrétaires d'Etat. A cette occasion, il semble que la ligne consistant à temporiser afin d'étudier les dossiers et de laisser se décanter la situation sur la zone, toujours sous haute tension, l'ait emporté.

Si le calendrier d'une future opération d'expulsion se précise, il reste soumis à de possibles variations. Il est en effet difficile de dire dans quel délai les différentes instances chargées d'étudier les dossiers déposés en préfecture – direction départementale des territoires et de la mer, comité professionnel agricole puis comité de pilotage sur l'avenir des terres agricoles de la ZAD – auront validé ou non les demandes.

On y trouve en effet aussi bien des projets d'élevage ovin et bovin, des céréales, du maraichage,

de l'apiculture ou encore des vergers... Une quinzaine de ces dossiers, a précisé la préfète, sont d'ores et déjà solides, les autres sont à retravailler.

Par ailleurs, les 28 dossiers agricoles actuellement à l'étude – qui couvriraient une surface totale de 270 hectares sur les quelque 1400 hectares de terres agricoles de la « zone à défendre » – ne sont qu'une partie des 41 dossiers déposés avant la date butoir du 23 avril à minuit fixée par le gouvernement. En effet, les habitants de la ZAD ont aussi avancé huit projets artisanaux, sept culturels et trois de distribution : forge, boulangeries, menuiserie, fromagerie, brasserie, bibliothèque... Pour l'heure, rien n'est dit sur le sort qui sera réservé à ces dossiers même si la préfète dit les avoir trouvés, pour certains, intéressants. ■

RÉMI BARROUX

### CHLORDÉCONE Une carte recense les sols contaminés de Martinique

En Martinique vient d'être publiée, mercredi 25 avril, une carte des territoires de l'île contaminés par le chlordécone, un insecticide organochloré perturbateur endocrinien, cancérigène, épandu sur les plantations de bananes au moins jusqu'en 1993. Cette carte couvre 37 % de la surface agricole utile, et 11 000 échantillons ont été analysés pour la réaliser. Elle peut être consultée sur le site de la préfecture, répond « à un objectif de transparence » et « constitue un outil d'aide à la décision, notamment pour le choix des agricultures, des cultures qui peuvent être réalisées sur des sols contaminés ». Le chlordécone impose des restrictions d'activités non seulement aux agriculteurs, mais aussi aux pêcheurs. Persistante, cette substance est présente dans les sols et l'eau pour plusieurs siècles. – (AFP)